



Procès-Verbal

Réunion du conseil syndical

Le Lundi 23 Février 2026 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL – Danielle REGOLINI – Jennifer COLIN - Odile GELIN - Marie-Hélène PERRIER-GUSTIN – Marie-Lise MARCHAIS

Messieurs : François CHARPINE - Alexandre FAUGE - Guy ROZEL – Jérémy ZUCCHERO

Absents/Excusés :

Messieurs : Frédéric MANTEL (remplacé par Marie-Lise MARCHAIS) - Alexis COLLIOT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lise MARCHAIS

Quorum : 6 Présents : 10 Absents : 1 Excusés : 0 Nombre de Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR :

I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 1^{er} décembre 2025.

II Finances

1. Approbation du CFU
2. Affectation des Résultats
3. Adoption du Budget Primitif 2026
4. Participations des communes
5. Participations à l'OGEC
6. Demande de subvention pour les travaux d'éclairage dans l'école élémentaire : FDEC
7. Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école du Bief du Moulin : Agence de l'Eau/SIAGA - Parc de Chartreuse – FDEC

III Ressources Humaines

1. Avenant n°2 de la convention relative à l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL

IV Questions diverses

=====

I Fonctionnement du conseil syndical

- Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 1^{er} décembre 2025.

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, La Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 1^{er} décembre 2025 dernier.

II Finances

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Madame la Présidente rappelle que le vote du Compte Financier Unique 2025 (qui a remplacé le compte de gestion et le compte administratif) ne peut pas être soumis à votre approbation ce soir car il ne nous a pas été officiellement transmis par la trésorerie à cause d'une panne Helios qui ne sera réglée qu'en mars. Un tel vote serait entaché d'illégalité.

En temps normal, le vote du BP 2026 avec reprise des résultats de l'année 2025 ne pourrait avoir lieu puisque la reprise des résultats implique l'adoption du CFU.

Cependant, à titre exceptionnel cette reprise nous est autorisée puisque la balance comptable ne sera pas exigée.

Nous reprenons donc les résultats 2025 dans notre budget 2026 puisque nous étions en concordance avec la trésorerie avant la panne Helios qui empêche la sortie des documents officiels.

Par conséquent, Madame la Présidente indique que le CFU ne sera délibéré lors de cette séance.

2. Affectation des résultats

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente en charge des finances qui présente le CFU provisoire pour être examiné par l'assemblée et qui s'établit comme suit :

Année 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	783 304.30 €	113 432.02 €
Recettes	890 150.70 €	186 245.72 €
Déficit		
Excédent	106 846.40 €	72 813.70 €
Report 2024	Exc : 26 696.14 €	Déf : 155 960.14 €
Totaux	Exc : 133 542.54 €	Def : 83 146.44 €

Le résultat de clôture 2025 est de

+ 133 542.54 € en fonctionnement (excédent)

- 83 146.44 € en investissement (déficit)

Il appartient au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement de **133 542.54 €** au budget primitif 2026, sachant **qu'il a l'obligation de combler le déficit d'investissement cumulé de 83 146.44 €.**

Pour le solde, il est possible :

- Soit de le reporter en excédent de la section de fonctionnement (compte 002),
- Soit de l'affecter également à l'investissement au compte 1068 « affectation en réserve »,
- Soit de ventiler la somme entre les deux sections.

Il est proposé de reporter ce solde :

- **30 000 € en investissement en réserve (compte 1068).**
- **20 396.10 €, en excédent de fonctionnement.**

Le conseil est invité à se prononcer.

Décision du Conseil Syndical : L'Affectation des Résultats est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

3 Adoption du Budget Primitif 2026

Madame REGOLINI expose :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **918 932.00 € pour le fonctionnement.**
- **265 308.44 € pour l'investissement.**

En fonctionnement, il prévoit la reconduction des dépenses contraintes (entretien, fournitures, personnel...), avec la participation aux classes découvertes ; le tout financé par les recettes du périscolaire et les participations des Communes.

Pour l'investissement, sont prévus le remboursement du capital des emprunts, l'aménagement de la plonge, la réfection d'une partie de l'éclairage de l'école élémentaire, le démarrage de l'aménagement de la cour, la réfection toilettes...

Le conseil est invité à se prononcer.

Décision du Conseil Syndical : Le Budget Primitif 2026 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

4. Participation des communes 2026

Madame la Présidente indique que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait au prorata du nombre d'élèves par commune (310 élèves en totalité).

Pour l'investissement, la somme globale reste identique à celle de l'année dernière soit 140 000 €.

Répartition par commune 2026							
	Nombre d'élèves			Fonctionnement 489 800 €	Investissement 140 000 €	TOTAL 629 800 €	
	élem	mat	total				
Novaise	125	62	187	295 460.00 €	101 623.20 €	397 083.20 €	
	127	66	193	306 870.00 €	101 623.20 €	408 493.20 €	<i>pour mémoire 2025</i>
Alguebelette	3	1	4	6 320.00 €	6 654.20 €	12 974.20 €	
	2	1	3	4 770.00 €	6 654.20 €	11 424.20 €	<i>pour mémoire 2025</i>
Gerbaix	22	23	45	71 100.00 €	11 946.20 €	83 046.20 €	
	25	14	39	62 010.00 €	11 946.20 €	73 956.20 €	<i>pour mémoire 2025</i>
Marcieux	16	5	23	36 340.00 €	5 723.20 €	42 063.20 €	
	16	7	23	36 570.00 €	5 723.20 €	42 293.20 €	<i>pour mémoire 2025</i>
Nances	32	19	51	80 580.00 €	14 053.20 €	94 633.20 €	
	32	18	50	79 500.00 €	14 053.20 €	93 553.20 €	<i>pour mémoire 2025</i>
			-				
			-				
			-				
	200	110	310	489 800.00 €	140 000.00 €	629 800.00 €	

Le conseil est invité à se prononcer sur le tableau des participations tel que présenté.

Décision du Conseil Syndical : Le tableau des participations des communes pour l'année 2026 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

5. Participation des communes à l'OGEC

Madame la Présidente rappelle que la participation globale à l'OGEC sera collectée par le SIVU auprès des communes membres et reversées à l'OGEC selon le tableau présenté ci-dessous.

Le coût par élève maternelle/élémentaire est calculé sur les dépenses de fonctionnement 2025 sur le temps scolaire uniquement.

Reversement OGEC pour l'année scolaire 2025-2026

Communes	Nb élèves par commune	Elémentaire			Maternelle			Total général par commune
		Elémentaire	Coût par élève	Total	Maternelle	Coût par élève	Total	
Novalaise	24	14	417 €	5 838 €	10	1 207 €	12 070 €	17 908 €
Gerbaix	9	3	417 €	1 251 €	6	1 207 €	7 242 €	8 493 €
Nances	12	10	417 €	4 170 €	2	1 207 €	2 414 €	6 584 €
Marcieux	4	2	417 €	834 €	2	1 207 €	2 414 €	3 248 €
Aiguebelette	3	2	417 €	834 €	1	1 207 €	1 207 €	2 041 €
Reversement global	52	31	417 €	12 927 €	21	1 207 €	25 347 €	38 274 €

Le conseil est invité à se prononcer sur le tableau des participations des communes à l'OGEC tel que présenté.

Décision du Conseil Syndical : Le tableau des participations des communes à l'OGEC pour l'année 2026 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

6. Demande de subvention pour les travaux d'éclairage dans l'école élémentaire : FDEC

Pour financer la suite des travaux de réfection de l'école élémentaire, Madame la Présidente propose de solliciter auprès du FDEC une subvention. Le devis des travaux s'élève à 28 143.22 € HT.

Le conseil est invité à se prononcer sur la demande de subvention pour les travaux d'éclairage dans l'école élémentaire.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention pour les travaux d'éclairage dans l'école élémentaire est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

7. Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école du Bief du Moulin : Agence de l'Eau/SIAGA – Parc de Chartreuse/Région - FDEC

Afin de financer l'opération de renaturation, végétalisation et d'aménagement de la cour primaire, il est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau/SIAGA, le Parc de Chartreuse/Région et le Département FDEC des subventions. Le montant d'assiette prévisionnel de travaux s'élève à 183 095 € HT.

Il sera sollicité les aides de subventions les plus hautes possible.

Le conseil est invité à se prononcer sur la demande de subvention pour les travaux d'éclairage dans l'école élémentaire.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école du Bief du Moulin est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

III Ressources Humaines

1. Avenant n°2 de la convention relative à l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL

Madame la Présidente indique que le SIVU a adhéré en 2020 par convention à l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL. Cette convention a été prolongée par avenant, depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL.

Par délibération du 26 novembre 2025, le conseil d'administration du CDG73 a approuvé la révision des tarifs et l'intégration de trois nouveaux process à compter du 1^{er} janvier 2026, pour les interventions liées à la mission de contrôle et d'instruction des dossiers CNRACL.

Ci-dessous l'ensemble des nouveaux process et tarifs :

PROCESS	TARIFICATION
Affiliation – Mutation	35 €
Régularisation de services	100 €
Validation de services d'agent contractuel	110 €
Rétablissement de service au régime général	90 €
Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable	130 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de demande d'avis préalable	160 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse	150 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse	200 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité	180 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité	240 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion	110 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion	170 €
Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG)	135 €
Étude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable	185 €
Étude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) nécessitant une demande d'avis préalable	200 €
Fiabilisation d'un compte individuel retraite (CIR)	75 €
Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles	35 €

Il convient d'approuver cet avenant et d'autoriser Madame la Présidente a signé tout document s'y afférent.

Décision du Conseil Syndical : L'avenant n° 2 de la convention relative à l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL est approuvée à l'unanimité.

✓ **VOTE**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

IV Questions diverses

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des conseillers syndicaux pour la cohésion entre élus et le travail effectué pour le groupe scolaire. L'ensemble des sujets et projets ont été réalisés dans un bon esprit pour la compétence unique que détient le SIVU. Elle a remercié les deux vice-présidents pour leur accompagnement sans faille pour ces six années ainsi que l'ensemble du personnel pour l'assiduité et la qualité de travail fourni pour préserver le bon état du groupe scolaire.

Elle a précisé que la même qualité de service pour les enfants et professeurs a été préservée tout en baissant les participations des communes. Les familles n'ont pas été impactées par une hausse de tarif durant ces six années, le SIVU a absorbé les hausses de la prestation restauration ce qui représente sur ces six années près de 45 000 €.

Les élus ont aussi exprimé leur satisfaction sur le travail effectué durant ces six années au sien de cette instance et ont remercié la Présidente d'avoir insufflée les projets tout au long du mandat et de les avoir mis en œuvre avec l'approbation de tous les élus.

La séance est levée à 19h25

La secrétaire

Marie-Lise MARCHAIS



La Présidente

Claudine TAVEL

